ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oiseaux

Question écrite n° 75667

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau prie Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer quel est l'état des contentieux en cours devant la CJCE de Luxembourg à propos de l'application en France de la directive 79-409 du 2 avril 1979 sur les oiseaux sauvages.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'état du contentieux en cours devant la Cour de justice des Communautés européennes en matière d'application en France de la directive « Oiseaux ». Il ne reste qu'un contentieux en cours devant la Cour de justice des Communautés européennes à propos de l'application de la directive « Oiseaux ». Il concerne l'insuffisance de désignation de zones de protection spéciales (ZPS), mais il est en bonne voie de règlement. En effet, plusieurs contentieux importants viennent d'être classés par la Commission européenne. Il s'agit de trois contentieux relatifs à des ZPS (Basses Corbières ; estuaire de la Seine ; Marais poitevin) et de deux contentieux en matière de chasse (dates de chasse des oiseaux migrateurs, tendelles).

Données clés

Auteur : M. Christophe Guilloteau
Circonscription : Rhône (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75667
Rubrique : Chasse et pêche
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9628
Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8811